DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Dinan
Canton de Broons

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212200711-20260709-2026_07_03-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE GUITTÉ

SÉANCE DU 7 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à dix-huit heures, le conseil municipal de cette Commune légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence de Madame Géraldine LUCAS Maire.

Nombre de Membres : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12 + 1 procuration

Date de convocation : 03/07/2026

Présents : LUCAS Géraldine, LABOURDE Charline, HERVIAUX Hubert, DESPORTES Patrick, MASSARD Gilles, HEURLIN Christelle, MARIE Nicolas, REVAULT Alexandra, GUENROC Hélène, BOUESNARD Vincent, PIEL Constance, CRESPEL Christine.

Absents : DESPORTES Fabien (donne pouvoir à LUCAS Géraldine), GUESSANT Sylvain, CORTESERO Anne-Marie.

Secrétaire de séance : MARIE Nicolas

Arrêt projet révision PLUI-h (2026-07-03)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment, son article L. 5216-5 ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 103-2 à L. 103-6 sur la concertation, L132-7 à L. 132-11 sur l'association des autres personnes publiques, L. 153-14 à L. 153-18 et R. 153-3 à R. 153-7 sur l'arrêt du projet de plan local d'urbanisme, L. 153-31 à L. 153-35 et R. 153-11 à R. 153-12 sur la révision du plan local d'urbanisme ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 302-1 à L. 302-4-2 et R. 302-1 à R. 302-13-1 sur le programme local de l'habitat ;

Vu le SCoT-AEC approuvé le 26 janvier 2026 ;

Vu la charte du Parc Naturel Régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'agglomération Dinan Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CA-2020-001, en date du 27 janvier 2020, approuvant le premier PLUiH de Dinan Agglomération ;

Vu les délibérations n° CA-2022-039 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération du 23 mai 2022 relative à la prescription du SCoT-AEC, n° CA-2024-005 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération du 19 février 2024 portant sur le débat du Projet d'Aménagement Stratégique et du CA-2026-006 du Conseil Communautaire du 26 janvier 2026 approuvant le SCoT-AEC ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CA-2024-059, en date du 24 Mai 2024 prescrivant la révision générale du PLUIH et définissant les modalités de concertation ;

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212200711-20260709-2026_07_03-DE

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CA-2025-043, en date [illegible] d'un débat sur les orientations d'aménagement du PADD ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CA-2026-019, en date du 16 février 2026 arrêtant le projet de révision générale du PLUIH et tirer le bilan de la concertation ;

Vu le projet de PLUi-H tel qu'annexé à la présente délibération ;

Considérant les éléments ci-dessus exposés,

Après délibération, le conseil municipal vote
Pour : 13
Contre :
Abstention :

Donne un avis
Et les remarques suivantes :

1- Pour les 3 OAP sur Guitté revoir le zonage par rapport à la topographie pour définir des zones adaptées ; craintes quant aux contraintes pour les propriétaires. L'information des propriétaires est souhaitable, réunion à organiser avec ceux-ci. Demander des exemples d'aménagement.
2- STECAL de la lande : souhait d'ouvrir à d'autres activités, de faire évoluer les règles ou obtenir des M² de zone d'activité / industrielles d'autres communes. L'objectif est de favoriser le développement des entreprises locales. Le conseil demande un retour sur l'issue des demandes faites aux autorités. Il serait souhaitable d'informer les exploitations agricoles de la possibilité d'utiliser des bâtiments pour d'autres activités (développement de l'entrepreneuriat). Classification des bâtiments du centre : y a-t-il une possibilité d'accueil de commerces.

Le Maire,
Géraldine LUCAS

MAIRIE DE GUITTÉ
COTES D'ARMOR

La secrétaire de séance,
Nicolas MARIE

MAIRIE DE GUITTÉ
COTES D'ARMOR